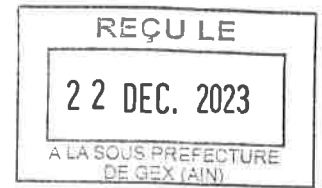


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX**

Nombre de membres

afférents au C.M : 08
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 08

SEANCE du 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre,
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
23/11/2023

Etaient présents :

LEVRIER Patrick Adjoint
GABRIEL-ROBEZ Delphine, PERONNET Gilles, MERMET Jacques, TREMBLAY
Sacha, GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage
23/11/2023

Excusé(e)s : GROSGURIN laurence pouvoir à Patrick LEVRIER**Absent(e) :****Elue secrétaire de séance :** Delphine GABRIEL-ROBEZ

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs des secours sur piste, tarif du transport en ambulances par transporteur sanitaire privé et tarif de transport par les sapeurs-pompier en cas d'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés pour la saison 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de mise en œuvre de ce service, le Syndicat Mixte des Monts Jura gère les secours sur pistes que la mairie lui délègue ; les interventions sont payées par la Commune qui se fait rembourser par les accidentés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter de nouveaux tarifs.

- **Secours sur piste**

Prestations	Communes à délibérer TTC
Zones rattachées secours et transports de moins de 1 km	225,00 €
Zones éloignées secours et transports de plus de 1 km	405,00 €
Front de neige Soins effectués aux postes de secours	59,00 €
Zone exceptionnelle Tout ce qui ne fait pas parti du domaine balisé et ouvert	800,00 €
Temps passé par pisteur (prix de l'heure)	98,00 €
Transport en engin de damage (prix de l'heure)	265,00 €
Transport en scooter des neiges (prix de l'heure)	92,00 €

Coût de l'exploitation des télécabines en dehors des horaires d'ouverture au public (prix de l'heure)	415,00 €
--	-----------------

Lorsque l'évacuation des blessés nécessite un transport en ambulance, les tarifs appliqués sont fixés ainsi :

- Transport de la télécabine au cabinet médical de Lélex 600€/prestation
- Transport de la télécabine au cabinet médical des Rousses 600€/prestation
- Transport de la télécabine au centre hospitalier le plus proche dans un rayon de 50 km 600€/prestation
au-delà de 50 km viendra s'ajouter le tarif général de la sécurité sociale

En cas d'impossibilité des transporteurs sanitaires privés le transport des blessés sera effectué par le SDIS.

<i>Tarifs du SDIS</i>	<i>2023</i>
Distance inférieure ou égale à 15 km	400 €
Distance supérieure à 15 km	400 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 08 voix POUR 0 CONTRE 0ABSTENTION

ACCEPTE à l'unanimité les propositions de tarifs de secours sur les pistes, transport en ambulance privée et transports par le SDIS

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à les mettre en application.

Pour copie conforme
Le Maire
Roger GROSSIORD



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'R. Grossiord', is written over the official seal.